



C 19/2007

Pully, le 4 octobre 2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 14 novembre 2007)

Résumé des objets traités en Municipalité en septembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité en septembre 2007.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie de Pully - Séance d'audition du 4.9.2007: la Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Ravi **Ambalavanar**, Mme Alicidia **Costa Gomes**, M. Abdellatif **Meslem** et M. Moshe **Judelewicz**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région du jeudi 13.9.2007 à 17h00 à Bussigny: l'assemblée citée en titre a ratifié l'adhésion des communes de Villars-Tiercelin, de Poliez-Pittet et le retour de Montpreveyres.

Demande d'attribution d'un don unique du Fonds Lina Borgeaud en faveur de l'Ecole de Musique de Pully-Lavaux de Fr. 33'500.-: la Municipalité a décidé d'octroyer un don unique de Fr. 33'500.- en faveur de l'Ecole de Musique de Pully-Lavaux pour l'année 2008 pour mener à bien sa restructuration dans le cadre de la nouvelle Loi sur la musique.

Interruption de courant du 29.8.2007: la Municipalité a pris acte du courrier du 4.9.2007 de la Direction des services industriels de Lausanne qui, en préambule, exprime ses regrets quant aux désagréments que la population pullliérane a dû subir, suite à l'interruption susmentionnée.

La cause de dite interruption est due à une buse qui s'est malencontreusement prise dans les fils électriques du poteau qui assure la transition entre le réseau aérien et souterrain, côté poste de Montbas, qui a provoqué un court circuit à la station de Praz-Séchaud.

Liaison av. de Belmont-Ch. de Miremont - Remplacement du collecteur unitaire
- Adjudication des travaux: la Municipalité a décidé d'adjuger les travaux de génie civil pour la pose de collecteurs en système séparatif entre l'avenue de Belmont et le chemin de Miremont, pour un montant total, pour la part de Pully, de Fr. 65'759.80 (TTC) et de Fr. 6'000.- pour le mandat d'ingénieur en génie civil.

LA MUNICIPALITE